



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2002/42 – 15 octobre 2002

SOMMAIRE
4 PAGES

► Le budget de la douane pour 2003 : l'amorce, à moyen terme, d'une modernisation de la douane ?

Pages 1 à 4

BUDGET 2003 : L'AMORCE, A MOYEN TERME, D'UNE MODERNISATION DE LA DOUANE ?

Le 30 septembre 2002 le directeur général, François MONGIN, accompagné notamment de Mmes Delemasure, Pouyol, Marie et de MM Bonnet, Latombe, Rigaud, Beaufrère,

Scardéoni et Bergès, a présenté aux syndicats le projet de budget pour 2003.

Michel Chaptard, Hugues Roy et Jean-Philippe Sancey représentaient le SNCD.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- une progression des dépenses publiques de 1,5 % par an en volume, pour chacune des années 2002, 2003 et 2004,

- une mise en œuvre progressive de la loi organique du 1er août 2001, relative aux lois de finances (LOLF) qui se traduira en 2003, notamment, par la conduite d'expérimentations locales de globalisation des crédits.

Le SNCD a déjà informé ses adhérents des changements importants engendrés par cette loi et aura l'occasion d'évoquer à nouveau ce sujet prochainement.

- l'accent mis par le gouvernement sur le redéploiement d'effectifs au profit de politiques prioritaires.

- un budget global, «à périmètre constant», en augmentation de 3,07% pour la DGDDI.

La politique budgétaire gouvernementale s'inscrit dans le cadre global suivant :

- une enveloppe de crédits de fonctionnement (fonctionnement courant et informatique) qui progresse de 3,26%,

- une baisse des effectifs budgétaires de 0,4%, soit 81 emplois,

- une augmentation, en dépit de la baisse précitée, des crédits de personnel à hauteur de 1,33 % «à périmètre constant», qui correspond aux mesures d'amélioration du pyramidage des effectifs et de revalorisations indemnitaires concernant des agents de toutes catégories.

A périmètre constant, le projet de budget de la douane pour 2003 s'élève à 892,25 millions d'euros, soit une augmentation en volume de 3,07 % (double de la progression moyenne attendue des dépenses de l'Etat, fixée à 1,5 % par an pour la période 2002-2004).

Les crédits alloués aux directions dans le cadre de la DGF feront l'objet en 2003 d'un accroissement significatif. Un accent particulier sera mis sur le maintien en conditions opérationnelles des moyens aériens et navals lourds. A cette fin, un volume de crédits supplémentaires sera mobilisé pour leur entretien.

Les moyens de la surveillance :

- la dotation en gilet pare-balles des agents de la surveillance sera accélérée.

- les agents seront progressivement dotés de matraques télescopiques, moyen de défense passive.

- le parc de véhicules d'interception sera modernisé et renouvelé. Des véhicules rapides (+ de 7CV) seront acquis en 2003 pour être utilisés lors d'opérations nécessitant des filatures ou lors des contrôles à la circulation,

Les locaux :

La politique engagée depuis plusieurs années, visant notamment à améliorer la sécurité des locaux

de service et à renouveler le mobilier, sera poursuivie.

La Masse :

Son budget a été abondé de 0,2 millions d'euros, afin d'autofinancer et de lancer les programmes immobiliers nécessaires au bon fonctionnement de l'EPA, tels que l'acquisition

ou la réservation de nouveaux logements, notamment dans les DOM et en Ile de France, et la réalisation des programmes de rénovation des cités.

L'informatique, les réseaux et le SOFI :

Les crédits informatiques dont disposera la douane en 2003 s'élèvent à 21,38 millions d'euros, en hausse de 4,48% par rapport aux dotations disponibles à structure constante en 2002, qui se montaient à 20,46 millions d'euros.

Dans ce cadre, le budget obtenu pour 2003 a pour objectifs :

1/ la poursuite de la modernisation des postes de travail. L'objectif de doter chaque agent assis d'un poste de travail informatique sera quasiment atteint à la fin de l'année 2002, pour ce qui concerne l'ensemble des agents de la branche OPCO/AG.

2/ la rénovation des applications :

- statistiques : la rénovation des applications statistiques, indispensables à l'élaboration du chiffre du commerce extérieur, se poursuivra en 2003. En outre, la mise à disposition sur Internet de « Béanet », en remplacement de « Béatrice », l'actuelle base de données d'informations relatives au commerce extérieur, permettra aux entreprises d'accéder à des statistiques détaillées au niveau le plus fin.

- tarif : l'actuelle application sera refondue, avec l'objectif d'alignement sur le TARIC.

L'immobilier et les moyens lourds de la surveillance :

Avec une enveloppe de 23 millions d'euros en autorisations de programme et de 22,15 millions d'euros en crédits de programme, les crédits d'investissement inscrits au PLF 2003 sont supérieurs aux moyennes constatées en période récente.

Le DG affiche sa volonté de conforter l'action de la douane en mer par un plan de renouvellement des moyens navals et aéronavals de la surveillance.

Les dépenses d'investissement pour la surveillance :

- lancement du programme de construction d'une vedette de 40 mètres ou plus, d'une valeur de 40 millions de francs (1er exemplaires d'un programme de 3) :

- la réforme du navire école «Aunis» implique par ailleurs son remplacement par une unité adaptée à l'enseignement pour la formation des marins-pont

et éventuellement à la préformation des chefs de quart.

- lancement du programme d'acquisition de 2 hélicoptères (1ère tranche d'un programme de renouvellement). La DGDDI va procéder au remplacement, par base, de ses hélicoptères.

Les personnels : un ensemble de mesures de repyramidage :

Ces mesures, en 2003, concerneront au total 820 emplois, soit plus de 4% des effectifs budgétaires. De nouvelles mesures d'amélioration du pyramidage des emplois dans les trois catégories A, B et C seront mises en œuvre dans le cadre du plan social ministériel (PSM).

Création de :

1) 52 emplois d'inspecteur par transformation de 17 emplois de contrôleur principal, de 17 emplois de contrôleur de 1ère classe et de 18 emplois de contrôleurs de 2ème classe

2 mesures de repyramidage du 2ème niveau de la catégorie A

Cette mesure porte sur le repyramidage de 30 emplois : les créations de 7 emplois d'inspecteur principal de 1ère classe, de 13 emplois de receveur principal de 1ère classe et de 10 emplois de receveur principal de 2ème classe sont autorisées, résultant de la transformation de 30 emplois d'inspecteur ;

3) autres mesures d'adaptation des effectifs. Ont notamment été obtenues dans le cadre du débat budgétaire :

- la création de 40 emplois d'inspecteur, gagée par la suppression de 10 emplois d'ACP1, 10 emplois d'ACP2 et 20 emplois d'AC ;

- la création de 9 emplois de directeur-adjoint, gagée par la suppression de 9 emplois d'inspecteur principal de 2ème classe. Commentaire du SNCD : **cette mesure devrait permettre de raccourcir le délai de passage d'IP à DA.**

- le recrutement de 9 agents contractuels informatiques, avec le gage de 9 emplois d'inspecteur principal de 2ème classe.

- le recrutement de 5 agents contractuels qui seront chargés de fonctions techniques au sein de la sous-direction B, avec le gage de 5 emplois d'inspecteur principal de 2ème classe.

LES COMMENTAIRES DU SNCD :

« Face à un mouvement de contractualisation des emplois, la vigilance s'impose ».

Compte tenu des différents mouvements, le bilan agrégé des mesures de repyramidage obtenues, neutre en termes de volume global des emplois budgétaires, se traduit, pour la catégorie A, comme suit :

Concernant les personnels autres que laboratoires :

directeur-adjoint	+ 9
inspecteur principal de 1ère classe	+ 7
receveur principal de 1ère classe	+13
inspecteur principal de 2ème classe	- 23 selon nos calculs
receveur principal de 2ème classe	+ 10
Inspecteur	+ 62

Concernant les personnels de laboratoires :

directeur de classe exceptionnelle	+ 1
directeur de classe supérieure	+ 1
directeur de laboratoire de 1 ^{ère} classe	- 1
directeur de laboratoire de 2 ^{ème} classe	- 1

Sur les mesures indemnitaires, à périmètre constant, les crédits indemnitaires repris au PLF 2003 connaissent une augmentation de 6,79% :

- revalorisation de certaines indemnités, pour un montant total de 10,72 M€. Cette progression découle de la revalorisation de l'IRTI. En effet, la seule revalorisation de cette indemnité s'élève à 10,18 M€ (« surcoût 2002 » et coût 2003).

- mise en œuvre accélérée du plan initial d'attribution du complément de rendement "contributions indirectes" aux personnels de la branche surveillance, pour 1,14 millions d'euros ;

- mise en œuvre accélérée du plan initial d'attribution du complément de rendement "contributions indirectes" aux personnels exerçant des fonctions d'administration générale, pour 0,66 millions d'euros ;

- extension aux agents de la douane judiciaire de l'indemnité octroyée aux officiers de police judiciaire, pour 0,02 millions d'euros ;

- uniformisation du régime indemnitaire versé

aux agents relevant des statuts communs des laboratoires, pour 0,21 M€.

En 2003, les effectifs inscrits au budget de la douane doivent s'établir à 20 025 emplois (dont 140 emplois « Berkani »), contre 20 106 emplois en 2002, soit une évolution à la baisse de 81 emplois.

Le pyramidage retenu pour ces 81 emplois est le suivant :

- 3 emplois de contrôleur de 1^{ère} classe ;
- 17 emplois de contrôleur de 2^{ème} classe ;
- 61 emplois d'agent de constatation.

Cette diminution sera compensée, en crédits, à hauteur de 50%, par l'attribution de dotations supplémentaires de crédits de fonctionnement courant. Cette compensation profitera intégralement aux services déconcentrés.

Les commentaires et avis du SNCD :

Le SNCD a interrogé l'administration sur la pérennité du projet «douane 2005», et sur la tenue d'un groupe de travail relatif aux indicateurs de performance.

Sur les deux questions, le DG a répondu positivement. Par ailleurs, lors du CTPM du 7 octobre 2002, le projet «douane 2005 a été confirmé. Un groupe de travail sur les indicateurs de performance se tiendra le 17 octobre.

Bien que la question n'ait pu être abordée, il semblerait cohérent que les 81 emplois correspondent à ceux du recouvrement de la taxe sur les débits de boissons, supprimée en 2003.

Dans le domaine de l'informatique, le SNCD s'interroge sur la possibilité d'atteindre les objectifs ambitieux affichés, compte tenu des crédits informa-

tiques prévus. A titre de comparaison, les engagements COPERNIC ont été multipliés par 3 à la DGI.

Au-delà du discours de convenance, il apparaît que ce budget confirme la priorité donnée aux services de surveillance.

Dans le cadre de l'expérimentation locale de globalisation des crédits, **la prise en charge des mouvements d'avancement et de promotion est assurée sur l'enveloppe globalisée de la direction,** compte tenu des possibilités de transfert des crédits de personnels vers les crédits de fonctionnement (nouvelles règles de gestion des finances publiques, inscrites dans la Loi Organique relative aux Lois de Finances « LOLF »).